

L'emploi public en Guyane près d'un tiers des actifs sont fonctionnaires

En 2011, 21 400 personnes travaillent dans la fonction publique en Guyane. Le taux d'administration de 9,4 % la classe au cinquième rang des régions françaises. Les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (État, Hospitalière, et Territoriale) représentent plus de 30 % de la population active guyanaise (18,7 % en France hexagonale). La Guyane, est par ailleurs une région où la parité homme femme est la mieux respectée dans la fonction publique. C'est aussi la fonction publique la plus « jeune » des DFA.

En 2011, les agents de la fonction publique sont 21 400 en Guyane. Rapportés à la population totale du territoire, ces effectifs donnent à la Guyane le cinquième taux d'administration des régions françaises avec 9,4 %. A titre de comparaison, le plus fort taux d'administration, celui de la Martinique, est de 10,3 % et le plus faible, celui des Pays de la Loire, n'est que de 7,3 % quand la moyenne nationale se situe à 8,5 %.

Finalement, le profil de la Guyane est relativement proche de ceux de la Guadeloupe et de La Réunion dont les taux d'administration sont de 9,2 %. A l'échelle départementale, la Guyane se situe dans la moyenne nationale, en retrait derrière les départements les plus administrés comme la Vienne (10,4 %), la Corse-du-Sud (10,5 %) et surtout Paris (15,8 %) qui regroupe les ministères et les sièges des administrations.

En 2011, les fonctionnaires représentent plus de 30 % de la population active guyanaise contre 24,4 % en Martinique, 22,7 % en Guadeloupe et à peine 18,7 % en France hexagonale. Ces fortes proportions de fonctionnaires dans la population active s'expliquent en partie par les faibles taux d'activité des départements français d'Amérique (DFA) ; 51,7 % en Guyane par exemple, par rapport à celui de métropole (56,5 %). Par ailleurs, plus de 38 % des Guyanais en situation d'emploi sont des agents de la fonction publique. Cette proportion est largement plus forte que celles observées en Guadeloupe et en Martinique (autour de 30 %) et surtout que celle de la France métropolitaine (21 %).

Une fonction publique d'État très présente en Guyane

En Guyane, la fonction publique d'État (FPE) emploie 10 500 personnes en 2011, soit 2 300 personnes de plus que la fonction publique territoriale (FPT) et près de quatre fois plus que la fonction publique hospitalière (FPH). Plus précisément, la FPE représente plus de 49 % des effectifs de la fonction publique contre seulement 43 % en Guadeloupe, 41 % à La Réunion et 39 % en Martinique. Si le taux en France hexagonale reste relativement proche (45 %), le rapport entre les effectifs de la FPE et la population totale du territoire est à l'avantage de la Guyane avec 4,6 % contre 3,8 %. Ce taux d'administration d'État, le plus élevé des régions françaises, place la Guyane largement devant les autres DOM, 4 % en Martinique et en Guadeloupe et 3,8 % à La Réunion.

En 2011, la FPH ne représente que 12 % de l'emploi public guyanais, légèrement plus qu'à La Réunion mais en-dessous des taux observés dans les deux autres DFA : 21 % en Martinique et 17 % en Guadeloupe. De plus, le taux d'administration hospitalier de la Guyane est de 1,2 % . Si ce taux est proche de celui observé à La Réunion (1,1 %), il reste non seulement inférieur aux taux des autres DFA, 2,1 % en Martinique et 1,6 % en Guadeloupe mais aussi à celui de l'hexagone qui atteint 1,8 %.

La FPT emploie 38 % des fonctionnaires guyanais en 2011. Cette répartition est presque similaire en Martinique (40 %) et en Guadeloupe (40 %) mais très différente à La Réunion où la FPT représente 47 % de l'emploi pu-



Répartition des effectifs par versant de la fonction publique

	Guyane		DOM		France métropolitaine	
	Effectifs	Proportion (en %)	Effectifs	Proportion (en %)	Effectifs	Proportion (en %)
Fonction publique d'Etat	10 558	49,3	73 299	42,0	2 386 002	44,9
Fonction publique hospitalière	2 647	12,3	26 136	15,0	1 119 070	21,1
Fonction publique territoriale	8 233	38,4	75 104	43,0	1 806 726	34,0
Ensemble	21 438	100,0	174 539	100,0	5 311 798	100,0

Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail, France (hors Mayotte) 6 902 militaires dont l'adresse, le DOM de résidence n'est pas indiqué sont hors champ.

Champ : Insee (y.c contrats aidés).

Source : SIASP 2011.

blic. De manière générale, la FPT est surreprésentée dans les DOM par rapport à la France hexagonale (34 %). En terme de taux d'administration territoriale, les DOM dans leur ensemble sont largement au-dessus de la métropole (2,9 %). La Guyane reste toutefois le moins bien loti des autres DOM avec 3,6 % contre 3,7 % en Guadeloupe, 4,1 % en Martinique et surtout 4,3 % à La Réunion.

Trois fonctions publiques, trois répartitions hiérarchiques différentes

En Guyane, 7 500 agents de la fonction publique sont de catégorie A (35 %), 3 100 de catégorie B (15 %), 10 400 de catégorie C (48 %) et 2 % sont de catégorie hiérarchique indéterminée. Ces proportions sont très proches de celles observées en Guadeloupe (32 %, 16 % et 51 %), à la Martinique (29 %, 17 % et 51 %) et même en France métropolitaine (32 %, 20 % et 46 %). Toutefois, selon le versant de la fonction publique considéré, ces proportions peuvent fortement varier. Ainsi en Guyane, la FPE emploie 56,6 % d'agents de catégorie A quand la FPH en emploie 37,7 % et la FPT seulement 6,7 %. Inversement, la FPT est celle qui emploie la plus forte

proportion d'agents de catégorie C (83 %), loin devant la FPH qui en emploie 40,6 % et surtout la FPE qui n'en emploie que 23,2 %.

En 2011, 64,8 % des agents de la fonction publique sont titulaires en Guyane, 22,4 % sont non-titulaires et 7,4 % bénéficient de contrats aidés, le complément est en partie constitué des militaires (1,2 %), des assistantes maternelles (0,7 %), des maîtres du privé (1,4 %) et des ouvriers d'État (0,6 %). La FPE est celle qui emploie la plus forte proportion de titulaires : 68,3 % contre 63,4 % pour la FPH et moins de 61 % pour la FPT. Inversement, la FPE emploie une plus faible proportion de non-titulaires, moins de 20 %, quand la FPT et la FPH en emploie autour de 25 %. Finalement, la grande différence entre la FPH et la FPT quant à leurs répartitions des statuts est la quasi absence des contrats aidés dans la FPH (0,1 %) alors qu'ils représentent 12,5 % dans la FPT. De son côté, la FPE emploie 5,4 % de contrats aidés. L'approche Insee qui prend en compte les contrats aidés a été privilégiée à celle de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui ne les prend pas en compte.

Répartition des effectifs par statut et contrat, catégorie et sexe

	FPE	FPH	FPT	Ensemble
Statut et contrats aidés (en %)				
Titulaires	68,3	63,4	60,9	64,8
Non titulaires	19,9	25,0	24,7	22,4
Militaires	2,4	///	///	1,2
Autres catégories et statuts	4,1	11,6	1,9	4,2
Contrats aidés	5,4	0,1	12,5	7,4
Catégorie hiérarchique (en %)				
Catégorie A	56,6	37,7	6,7	35,1
Catégorie B	18,4	21,4	7,7	14,7
Catégorie C	23,2	40,6	83,0	48,3
Indéterminée	1,7	0,2	2,7	1,9
Sexe (en %)				
Femme	53,4	66,6	54,1	55,3
Homme	46,6	33,4	45,9	44,7

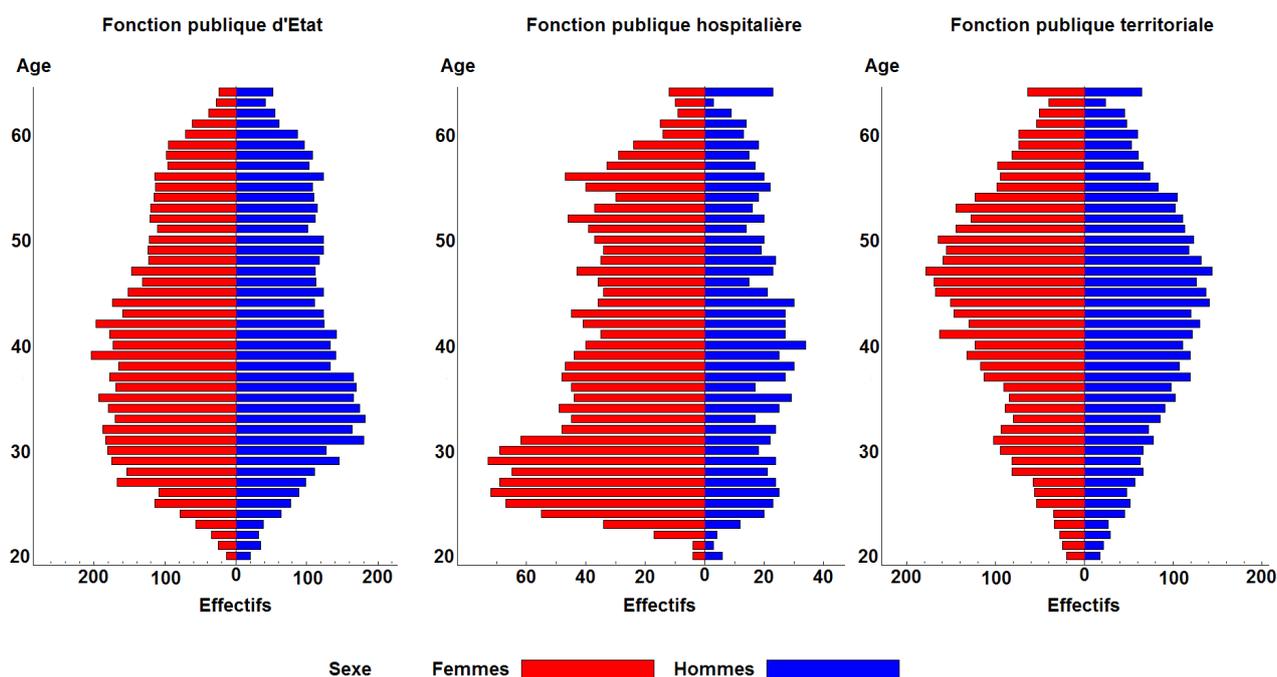
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Champ d'étude : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail dans la fonction publique d'état.

Champ : Insee (y.c contrats aidés).

Source : SIASP 2011, établissement employeur.

Pyramide des âges des trois fonctions publiques en Guyane en 2011



Champs d'étude : Postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011.
 Source : SIASP 2011, établissement employeur.

La Guyane, une région où la parité homme-femme est la mieux respectée dans la fonction publique

En 2011, 44,7 % des agents de la fonction publique guyanaise sont des hommes. Ce taux classe la Guyane comme la troisième région française derrière La Réunion (44,9 %) et la Corse (49 %). Ainsi, bien que les femmes représentent plus de la moitié des agents de la fonction publique guyanaise, cette proportion reste inférieure à celles observées à la Martinique et en Guadeloupe qui dépassent les 61 %. Cela se retrouve quelque soit le versant de la fonction publique considéré. La FPH est la plus féminisée avec 66,6 % de femmes, largement devant la FPE et la FPT qui comptent respectivement 53,4 % et 54,1 % de femmes.

Les agents de catégorie B sont ceux pour lesquels la répartition est la plus paritaire avec 51,3 % de femmes contre 57,3 % de femmes pour la catégorie A et 55,1 % pour la catégorie C. Ces répartitions diffèrent fortement de celles observées en France hexagonale où 62,4 % des agents de catégorie A sont des femmes, 56,1 % de ceux de catégorie B et 62,9 % de ceux de catégorie C. Dans les autres DFA, les proportions de femmes sont globalement proches de celles observées en métropole et les fonctions publiques y sont nettement plus féminisées que celle de la Guyane.

Toutefois, au sein de chaque fonction publique, les répartitions peuvent varier selon la catégorie considérée. Ainsi, la FPH se distingue des autres fonctions publiques par la forte féminisation de son personnel de catégorie B (74,2 %) à comparer aux 66,6 % observés dans l'ensemble de la FPH. Pour les deux autres fonctions publiques, la catégorie B est la seule où le nombre d'hommes est supérieur à celui de femmes. Ainsi, respectivement 54,9 % et

50,3 % des agents sont des hommes parmi le personnel de cette catégorie dans la FPE et dans la FPT. Inversement, les femmes sont légèrement sur représentées parmi les agents de catégorie A et C dans la FPE et la FPT et elles sont sous représentées dans la FPH.

Une fonction publique plus « jeune » que dans les autres DFA

En Guyane, 15,3 % des agents de la fonction publique ont 55 ans ou plus. Ce taux classe le territoire en douzième position des régions françaises et dans la moyenne nationale (15,1 %) mais largement derrière les deux premiers de ce classement, la Guadeloupe et la Martinique qui comptent respectivement 23,3 % et 22 % de 55 ans ou plus. Dans les trois fonctions publiques, les proportions des 55 ans et plus sont très proches : 15 % pour la FPE, 14,6 % pour la FPH et 15,9 % pour la FPT. La différence entre les versants de la fonction publique se situent sur les autres tranches d'âge. La FPT est celle qui comporte la part la plus faible de 35 ans et moins, seulement 21,3 % contre 31,9 % pour la FPE et même 37,8 % pour la FPH, le territoire attirant plus souvent les jeunes en début de carrière pour les agents de la fonction publique les plus mobiles. Inversement, la FPT compte 62,8 % d'agents ayant entre 35 et 54 ans quand la FPE et la FPT n'en comptent que 53,2 % et 47,6 %. Cela s'explique par les forts recrutements qu'a connu la FPT durant les années 80 avec le processus de décentralisation.

Pierre-Éric Treyens



Encadré méthodologique

En France, la fonction publique est composée de trois versants (État, territoriale et hospitalière), qui ensemble, emploient 5,5 millions d'agents au 31 décembre 2011 (y compris les contrats aidés). Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État (45 %), un tiers (34 %) à la fonction publique territoriale et un cinquième (21 %) à la fonction publique hospitalière. Au sein de chacun de ces versants, les agents se répartissent en trois catégories hiérarchiques, les catégories A, B et C. La base de données SIASP correspond à une approche juridique de l'emploi public. En effet, cette base n'est pas prévue pour une approche économique car elle n'intègre pas, par exemple, les agents de la poste, d'EDF ou de France Telecom. Dans cette approche juridique, seuls les individus travaillant pour des personnes morales et organismes soumis au droit administratif sont comptabilisés. Dans ce papier, l'approche Insee qui prend en compte les contrats aidés a été privilégiée à celle de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui ne les prend pas en compte.

Sources

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il est alimenté par les fichiers mensuels de paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la FPE et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la FPT et de la FPH ainsi que pour une partie de la FPE. Siasp décrit pour chaque agent la nature de l'emploi, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc.

Il intègre des concepts et variables caractéristiques de la fonction publique, liés notamment au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.). Siasp vise à assurer une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois versants de la fonction publique et met en oeuvre des concepts comparables à ceux retenus pour le champ salarié du secteur privé. Reposant sur des données individuelles, il permet notamment de traiter de la multi-activité et d'alimenter le panel tous salariés.

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (État-FPE, Territoriale-FPT et Hospitalière-FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans la rubrique Siasp de « Sources et Méthodes » sur insee.fr.

Bibliographie

Insee Première n°1442, « En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique », avril 2013.

Insee Première n° 1460, « L'emploi dans la fonction publique en 2011 », juillet 2013.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Georges-Marie GRENIER

Rédactrice en chef : Sophie CÉLESTE

Fabrication : Nadia LUCE

© INSEE Antilles-Guyane - 2013